



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	57

#### Date de convocation

**30 juin 2022**

#### Culture – Renouvellement du Contrat Territoire Lecture

**N° de la délibération  
2022-447**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 6 juillet 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle du caveau du Château de Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Laurent MAILLARD, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christèle DEFANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Régis REYNAUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, M. David BONNET, Mme Mélanie DONGEY, Mme Amandine GARNIER, M. Pierre GUICHARD, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Louis MORIN, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.!

Mis en place en 2010, ces contrats (CTL) permettent d'initier des partenariats entre un territoire et des partenaires institutionnels, État et Département, autour de projets de développement de la lecture pour une période de 3 ans.

Ainsi le 1<sup>er</sup> CTL signé en 2018 par l'agglomération a facilité l'élaboration et le financement de plans d'action concertés en faveur du développement de la lecture autour de 2 grands enjeux et de 5 axes stratégiques :

- **Assurer le développement culturel du territoire**
  - Placer la lecture publique au cœur de la politique culturelle
  - Participer au développement de la CTEAC
  - Participer au développement des autres actions politiques du pôle solidarité

- **Accompagner la structuration de la Lecture Publique**

- Structuration du réseau Lecture publique
- Coordination d'actions communes
- Mise en réseau, mailler, promouvoir
- Création d'une médiathèque intercommunale répartie sur 3 sites.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2018-390 du 14 novembre 2018 approuvant la signature d'un Contrat Territoire Lecture pour 3 ans – 2019 – 2020 – 2021 ;

Considérant la proposition de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans pour les années 2022-2023-2024, autour des axes stratégiques suivants :

- **Structurer le réseau de lecture publique en coordonnant des actions communes à l'ensemble des bibliothèques (intercommunales et communales) en complémentarité des politiques portées par les médiathèques départementales de la Drôme et de l'Ardèche,**
  - Développer et soutenir les synergies partenariales
  - S'appuyer sur les dynamiques locales présentes sur le territoire
  - Soutenir les projets des Bibliothèques communales et dialoguer avec les communes
  - Impliquer les bibliothèques communales dans les projets culturels en lien avec l'EAC et l'EMD : projets fédérateurs avec des publics spécifiques et les services internes AA : jeunesse, seniors
- **Mailler et promouvoir la lecture sur le territoire et en faciliter l'accès au plus grand nombre en accompagnant les constructions du réseau intercommunal et leur coordination :**

Projet de construction de 3 médiathèques intercommunales en réseau à Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Saint-Félicien : 3 médiathèques intercommunales envisagées comme lieux ressources de proximité pour les bibliothèques communales et assurant des missions de développement culturel, formation, conseil, prêt de ressources en complémentarité des services offerts par les médiathèques départementales de la Drôme et de l'Ardèche.
- **Développer une politique culturelle forte en direction des bibliothèques communales en favorisant l'appropriation des enjeux définis dans la CTEAC,** et développer la transversalité avec les politiques publiques de la collectivité au sein de la direction de la solidarité

Considérant le concours financier des conseils Départementaux de Drôme et d'Ardèche ainsi que la DRAC Auvergne Rhône Alpes, à savoir :

- DRAC Auvergne Rhône Alpes : aide financière fixée à 25 000€ / an ;
- Le Conseil Départemental de l'Ardèche : aide financière fixée à 10 000€ / an ;
- Le Conseil Départemental de la Drôme : aide financière fixée à 7 000€ / an ;

Considérant le projet de Contrat Territoire Lecture 2022-2023-2024 ;

Considérant l'avis du bureau du 30 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Contrat Territoire Lecture d'une durée de 3 ans : 2022 – 2023 – 2024 avec la DRAC et les deux Départements de Drôme et d'Ardèche ;
- AUTORISE le Président à signer le Contrat Territoire Lecture ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 6 juillet 2022.